

**ARRETE RECTORAL EN DATE DU 21 DECEMBRE 2020 PORTANT COMPOSITION  
DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE  
SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
SESSION 2021**

Le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;

VU le décret n°88-11 du 4 janvier 1988 modifiant le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 14 septembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Le jury chargé d'apprécier les épreuves de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Classe Exceptionnelle – session 2021 - est constitué comme suit :

**Présidente :**

- Madame Peggy VOISSE, Secrétaire générale, DSDEN du Puy-de-Dôme

**Membres :**

- Monsieur Sébastien MERLE, Chef *DPE 1<sup>er</sup>* degré, DSDEN du Cantal  
- Monsieur Frédéric CHALLET, Secrétaire administratif de classe exceptionnelle, rectorat de Clermont-Ferrand

**ARTICLE 2 :** Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*signé*

**Karim BENMILOUD**